

Égalité professionnelle dans la fonction publique : vers un nouvel accord en 2026

Deux accords relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique ont été signés le 8 mars 2013, puis le 30 novembre 2018. La FSU était signataire de ces deux accords. La signature d'un nouvel accord est attendue pour le premier trimestre 2026.

Par **ANNE ROGER**, membre du bureau national

En 2018, les organisations syndicales avaient notamment gagné l'abrogation de la discrimination liée aux retards de déroulement de carrière pour les femmes enceintes et le personnel en congé parental, l'application des accords aux trois versants, des plans d'action obligatoires et un axe violences sexistes et sexuelles au travail qui a permis d'arracher le décret sur le dispositif « violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes ». Évidemment, les politiques générales, en particulier celles sur les rémunérations et sur le manque de moyens financiers conjuguées à l'absence de volonté politique, n'ont pas permis d'avancer sur la revalorisation indispensable des métiers les plus féminisés et les moins valorisés. Lutter contre la ségrégation professionnelle, première cause des inégalités femmes-hommes dans la fonction publique, sera un axe fort des luttes dans les mois qui viennent.

ACCORD DE MÉTHODE

La signature d'un nouvel accord est attendue pour le premier trimestre 2026. D'ici là, un

accord de méthode est soumis à signature pour le 8 septembre. Il précise la méthodologie de travail, les objectifs, le calendrier, les modalités de négociation, l'organisation des discussions par thématiques, les modalités d'entrée en vigueur et la durée de l'accord égalité.

Six axes de négociation sont proposés :

- renforcer la gouvernance exemplaire des politiques d'égalité ;
- agir pour améliorer les parcours professionnels et atteindre l'égalité dans les rémunérations entre les femmes et les hommes ;
- mieux articuler vie privée-vie professionnelle ;
- prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles et les violences intrafamiliales ;
- prendre en compte les spécificités des femmes en matière de santé et de handicap ;

● diffuser la culture de l'égalité professionnelle au sein de la fonction publique.

D'autres thématiques pourront être ajoutées en fonction des demandes.

Le président des États-Unis, Donald Trump, poursuit ses attaques sur les droits des femmes. Après avoir acté le démantèlement de l'Usaid, Donald Trump s'en prend directement aux droits des femmes de choisir leur maternité. Il a en effet décidé de faire incinérer des contraceptifs féminins non périmés payés par l'Usaid destinés à des millions de femmes des pays du Sud. Il les renvoie ainsi à des grossesses non désirées, à des avortements non sécurisés et leurs cortèges de complications pouvant aller jusqu'à la mort. Il attaque frontalement leur santé et bafoue la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

DESTRUCTION DE CONTRACEPTIFS PAYÉS PAR L'USAID

Ces contraceptifs et dispositifs médicaux, gardés sur le sol belge près d'Anvers, seront transférés en France pour leur destruction, si la France signe l'autorisation de ce déplacement. Pour l'heure, les lieux de stockage et de destruction restent inconnus, les gouvernements français et belge ne donnant aucune information officielle. L'incinération doit être empêchée. Des organisations humanitaires sont prêtes à redistribuer ces contraceptifs, dans l'esprit des engagements de l'Union européenne en faveur de la santé et des droits des femmes dans le monde. Celles-ci doivent pouvoir en disposer.

Une pétition a été lancée par le collectif Avortement en Europe, les femmes décident, qui regroupe des associations féministes, des associations de défense des droits humains, des syndicats – dont la FSU – et des partis politiques, pour empêcher la destruction du stock de contraceptifs payés par l'Usaid. Elle est toujours en ligne et a atteint plus de 73 000 signatures*. ■

Agenda : le 28 septembre, Journée mondiale pour le droit à l'avortement. Des mobilisations seront organisées partout en France et dans le monde.

Lutter contre la ségrégation professionnelle sera un axe fort des luttes dans les mois qui viennent.



Capture d'écran de la page « Empêchons la destruction des contraceptifs payés par Usaid » sur Change.org.

* www.change.org/p/emp%C3%A2chons-la-destruction-des-contraceptifs-pay%C3%A9s-par-usaid.